

CONSEIL MUNICIPAL
en date du 18 décembre 2023

N° 29

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION DE POSTES

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment l'article 313-1,

Vu le budget de la ville,

Vu le tableau de l'effectif des postes,

Vu les déclarations de créations de postes faites auprès du Centre de Gestion,

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, susvisé les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nomination d'agents sur le grade d'Adjoint Technique et sur le grade de Professeur d'Enseignement Artistique de Classe Normale suite à réussite à concours,

Considérant les besoins justifiés du service Enfance, de Restauration Scolaire, du Conservatoire de Musique, de Danse et de Théâtre,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

- **PROPOSE** de créer :
 - 1 poste de Professeur d'Enseignement Artistique de Classe Normale à TNC 10.50/16 heures (soit 1 poste créé à TNC 10.50/16 heures)
 - 1 poste d'Adjoint Technique Principal 2ème classe à TNC 13/35 heures (soit 81 postes créés dont 35 postes à TNC créés : 5 à TNC 34/35, 1 à TNC 33/35, 1 à TNC 31/35, 1 à TNC 28/35, 1 à TNC 23/35, 1 à TNC 22/35, 1 à TNC 20/35, 2 à TNC 18/35, 3 à TNC 17/35, 1 à TNC 15/35, 1 à TNC 13/35, 1 à TNC 8/35, 11 à TNC 7/35 et 5 à TNC 6/35)
 - 1 poste d'Adjoint Technique à TNC 23/35 heures (soit 44 postes créés dont 4 à TNC : 2 à TNC 28/35, 1 à TNC 23/35 et 1 à TNC 20/35)
- **PRECISE QUE** Les crédits nécessaires seront inscrit au budget de la ville.